

COMMUNE et SIVOS de L'ÉTOILE

Année scolaire 2017 - 2018

Document
A conserver

RESTAURATION SCOLAIRE et GARDERIE

FONCTIONNEMENT :

Restauration scolaire :

L'inscription d'un enfant se fait sur papier libre. Elle doit être rendue aux agents de surveillance ou déposée dans la boîte aux lettres pour le **MARDI** qui précède la semaine où vous désirez que votre enfant profite de ce service.

Quelle qu'en soit la raison (maladie de l'enfant, maladie ou grève de l'enseignant) tout repas commandé sera facturé à la famille. En cas de grève il peut être décommandé 48 h avant.

Garderie :

L'inscription d'un enfant se fait sur papier libre, et est transmis aux agents. Sa présence en garderie est constatée par ces derniers et facturée mensuellement par le biais d'un titre de recette adressé aux parents par la Trésorerie.

Horaires :	Jours	Lieux	Remarques
7h30 – 8h35	Tous les jours	Garderie (105 rue de la chevalière)	Payante
12h – 12h15	Lundi/mardi/jeudi/vendredi	Maternelle à l'école (105 rue de la chevalière) Primaire à l'école élémentaire (211 rue de l'église)	Gratuite
11h45 – 12h15	Mercredis	Ecole maternelle (105 rue de la chevalière)	Gratuite
16h30 – 18h15	Lundi/mardi/jeudi/vendredi	Garderie (105 rue de la chevalière)	Payante
15h30 – 16h30	Vendredi	Garderie (105 rue de la chevalière)	Gratuite

Les enfants de St Didier et de Quintigny qui attendent le transport dans l'enceinte de l'école maternelle ou de la garderie ne sont pas concernés par cette redevance garderie.

COÛT DES PRESTATIONS :

Repas : Le coût du repas est fixé à : **4.15 €**. La garderie avant et après le repas est incluse dans le prix.

Garderie : **2.20 €** la 1/2 journée jusqu'à **20 gardes**

A compter de la **21^{ème} garde**, montant forfaitaire de **44 €** par mois.

RECOUVREMENT :

La facturation est établie à la fin de chaque mois en fonction des gardes et repas réels. Merci de respecter certaines règles :

➤ **A chaque retard de paiement, il est décidé qu'à partir du mois suivant, l'enfant ne sera admis en garderie et en restauration que si son inscription préalable est accompagnée du règlement correspondant.**

➤ *Le paiement s'effectue à : **TRESORERIE PRINCIPALE 2 rue Turgot 39000 LONS LE SAUNIER***

➤ *Signaler en Mairie de l'Etoile toute difficulté exceptionnelle de paiement (03 84 47 32 85)*

INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016/2017 :

Les bulletins ci-joints devront être déposés dans la boîte aux lettres de la restauration scolaire pour le **dimanche 13 août dernier délai**.

MATERIELS : Chaque enfant inscrit au restaurant scolaire **devra être muni d'une serviette, portant son nom, dès le premier jour**.

Un brossage des dents est effectué à la fin du repas pour les maternelles (à l'école) et pour les élémentaires (à la cantine). **Chaque enfant devra apporter gobelet, brosse à dents et dentifrice. Merci de bien vouloir noter leur nom.**

Par respect pour le personnel encadrant, merci de respecter ces consignes tout au long de l'année.

Afin de contribuer au bon déroulement des repas et de la garderie, tout acte d'incivilité pourra être sanctionné par une exclusion temporaire, ou définitive des enfants.

Ce règlement est consultable en mairie ou sur le panneau d'affichage des écoles.

Bulletin d'inscription/Année scolaire 2017/2018

À retourner dans la boîte aux lettres de la cantine/garderie pour le dimanche 13 août 2017

(Ou lors de la 1^{ère} inscription de votre enfant à la restauration scolaire.)

Je soussigné,
NOM Prénom :

Reconnait avoir pris connaissance des informations concernant le fonctionnement de la restauration scolaire et de la garderie et des modalités de paiement de celles-ci et m'engage à les respecter.

A _____ Le _____
Signature :

INSCRIPTION A LA CANTINE

Souhaitez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) pour toute l'année scolaire ?

Oui

Non

Si oui

Nom de l'enfant	Lundis	Mardis	Jeudis	Vendredis

INSCRIPTION POUR LA SEMAINE DE LA RENTRÉE :

**Réservation des repas uniquement
(Mettre une croix dans case correspondante)**

Nom de l'enfant	Lundi 4/09	Mardi 5/09	Jeudi 7/09	Vendredi 8/09

